

DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2026

D2026-36 : Election des administrateurs élus au sein du conseil municipal pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic	x	
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie	x	
DUC Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	x				

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
OCTRUE Valérie	23	23	23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-7

Vu la délibération D2026-35 du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 fixant à 7 le nombre d'administrateurs du CCAS

Considérant que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus

Considérant que les listes « NOTRE VILLAGE, NOTRE AVENIR » et « ICI ET MAINTENANT » ont décidé de faire une liste commune pour l'élection du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que Monsieur le Maire a recueilli l'accord, à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal, de procéder à cette élection au scrutin public (à main levée),

Entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **DECIDE d'élire en son sein les membres** du Conseil d'Administration du CCAS suivants :

- Monique LACROIX
- Valérie OCTRUE
- Nadine BARON
- Fabrice MATHIEU
- Catherine GERFAUD-VALENTIN
- Jordan VIDAL
- Evelyne ESCRIVA

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 30 mars 2026

La Secrétaire de Séance

Valérie OCTRUE



Le Maire

Claude LEFEVER

